



À
Monsieur le Président de l'UCN

Nogent, le 28 novembre 2012

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception de votre lettre datée du 20 novembre dernier et apportons la réponse suivante :

Vous faites l'amalgame entre les commerçants et l'UCN alors que nos interrogations et nos doutes portent exclusivement sur la **nature réelle des prestations de l'UCN**.

Nous souhaitons **défendre le commerce de proximité** qui est un lien important pour la vie et le dynamisme d'une cité et nous aimerions que Nogent dispose d'une association de commerçants qui soit force de propositions et d'actions dans la plus grande transparence.

Ce qui ne semble pas être tout à fait le cas.

L'UCN encaisse les cotisations des commerçants nogentais, cotisations qui couvrent les droits de voirie pour les braderies que l'UCN s'engage à reverser à la ville.

L'UCN reçoit de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne une subvention annuelle de 20 000 euros.

Et l'UCN perçoit directement les droits de voirie dont doivent s'acquitter les commerçants non sédentaires lors des braderies.

En échange de ces multiples recettes, l'UCN produit très peu d'animations.

De plus, les braderies sont financées en très grande partie par la ville : affiches, pose et dépose de calicots, barrierages, mise à disposition de personnel communal aux intersections de rues, nettoyage...

Comprenez que les nogentais qui - lorsqu'ils souhaitent bénéficier d'un emplacement sur la voie publique pour vendre modestement quelques affaires personnelles - payent à la ville les droits de voirie, s'étonnent de voir l'**UCN être exonérée en tout ou partie de cette obligation légale**.

A cela s'ajoute le flou juridique sur les conditions d'attribution de cette exonération qui s'est faite en dehors du conseil municipal pourtant seul compétent dans ce domaine.

Dès lors notre question est simple et vise à défendre les intérêts de la ville mais aussi des commerçants : « **Où passe l'argent ?** ».

Monsieur le Président sachez que nous ne demandons pas autre chose que la justification de l'utilisation des fonds publics, ce qui ne signifie en aucun cas « être contre le commerce » comme vous l'annoncez.

Mais nous avons pris bonne note du **changement de position du maire** qui s'est **engagé** lors du conseil municipal du 26 novembre 2012 à **exiger de votre part une redevance pour l'occupation du domaine public**.

Être citoyen responsable c'est aussi s'assurer du bon usage des deniers publics.

Enfin, nous vous appelons à notre tour, à plus de respect et de retenue dans vos propos à l'égard de Nogent Démocratie et de ses membres.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance, de nos salutations distinguées.

Michèle GRIVAUX

Présidente

CC : Monsieur le Maire